

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
05/09/2024

Date d'affichage
16/09/2024

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

L'an deux mil dix vingt quatre

*Le 11 septembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : GUIBLIN Aline, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, GORON Rémy, JALLU Yann,

ABSENTS : Néant

POUVOIR : GUIBLIN Aline donne pouvoir à Nathalie BONDIGUEL, SAINT MLEUX Xavier donne pouvoir à Delphine BERTAUX, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à François DURET, GORON Rémy donne pouvoir à Henri BRIAND, JALLU Yann donne pouvoir à Pascal HERVÉ,

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°03-08-2024 Décision modificative n°1 au Budget Principal

Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder à une modification du budget principal pour le motif suivant :

Passation de deux opérations d'ordre à la demande de la trésorerie publique afin de permettre l'intégration comptable de dépenses antérieures.

Ces dépenses antérieures sont

- d'une part celles relatives aux conventions de mandats passées avec la communauté de communes pour la réalisation de cheminement piétonniers entre le bourg et Vaugarny ainsi que sur le lieudit La Barre (Section d'investissement Chapitre 041 ; dépenses + 6625€ art 231, recettes + 6625€ art 238)
- d'autre part elles se rapportent à plusieurs études suivies de travaux tels que l'audit énergétique sur la mairie-poste et les études de sols préalables à l'extension de l'école publique. (Section d'investissement Chapitre 041 ; dépenses + 7100€ art 231, recettes + 7100€ art 2031)

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le

ID : 035-213500192-20240911-03_08_2024-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité

Valide la décision modificative présentée

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

